

# Maîtrise de l'énergie et bâtiments basse consommation d'énergie

Le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) est responsable de 42 % des consommations d'énergie et de 28 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire régional. C'est donc un domaine d'intervention prioritaire pour répondre aux enjeux posés en matière d'énergie et de changement climatique.

Le parc de bâtiments actuel est très consommateur d'énergie. La consommation totale d'énergie est, selon l'âge et la qualité des bâtiments, comprise entre 160

et 300 kWh/m<sup>2</sup>/an. Pour les bâtiments neufs, répondant à la réglementation thermique en vigueur (RT 2005), cette consommation est de l'ordre de 100 kWh/m<sup>2</sup>/an. Or, les techniques constructives aujourd'hui disponibles peuvent permettre de diviser par deux cette consommation pour atteindre environ 50 kWh/m<sup>2</sup>/an et d'inscrire ainsi le secteur du bâtiment dans l'objectif de division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

	Bénéficiaires	Montant de l'aide
Particulier	Maisons individuelles	Étude d'optimisation thermique dynamique: 35 % maximum Investissement : . neuf : 20 €/m <sup>2</sup> SHON . existant : 25 €/m <sup>2</sup> SHON . logement social : 30 €/m <sup>2</sup> SHON  Les aides à l'investissement sont attribuées uniquement dans le cadre de l'appel à projet régional « Bâtiment basse consommation d'énergie-EFFINERGIE »
Collectif	Hébergements touristiques Établissement de santé Exploitations agricoles Collectivités locales Entreprises Associations	
Habitat social	Organismes HLM	

L'appel à projet régional «Bâtiment basse consommation d'énergie-EFFINERGIE» ainsi que le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site internet de la Région Languedoc-Roussillon: [www.languedocroussillon.fr](http://www.languedocroussillon.fr)

Des aides complémentaires, selon les mêmes modalités, peuvent être sollicitées auprès de l'Ademe dans le cadre du programme PROMÉTHÉE.

#### Composition du dossier de demande de subvention

##### Étude d'optimisation énergétique :

- ▶ Lettre de demande de subvention adressée au Président de la Région Languedoc-Roussillon
- ▶ Proposition du bureau d'études retenu
- ▶ Statuts du demandeur (Extrait Kbis pour les entreprises, extrait de parution au JO pour les associations)
- ▶ Délibération pour les collectivités
- ▶ RIB ou RIP au nom du demandeur (même nom que sur la lettre de demande, le devis et le justificatif de domicile)

#### Construction ou réhabilitation de bâtiments basse consommation d'énergie

Voir dossier de candidature de l'appel à projet régional téléchargeable sur le site de la Région [www.languedocroussillon.fr](http://www.languedocroussillon.fr)

Adresser le dossier à:  
**Monsieur le Président**  
**de la Région Languedoc-Roussillon**  
Hôtel de Région  
Direction de l'environnement  
201 avenue de la Pompignane  
34064 Montpellier cedex 2

Pour les aides complémentaires  
de l'Ademe, le dossier doit être adressé à :  
**Ademe**  
Délégation régionale Languedoc-Roussillon  
119 avenue Jacques Cartier  
34965 Montpellier cedex 2  
Tél.: 04 67 99 89 79 - Fax: 04 67 64 30 89

Info énergie Languedoc-Roussillon

 N°Azur 0 810 810 034

À compter du 7 janvier 2008 PRIX APPEL LOCAL

